

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Marc DUFLOS, Maire.

Présents : DUFLOS Marc – LAURENT Pierre - PINABEL Richard – Marc CASTEL - RAIMBOURG Régine – MASSARD Marie-Ange – LEBER Sylvie – OLIVIERI François – TERNOIS Laurent – MARTINO Anthony – FAURE Patricia – MOREAU Estelle

Absent excusé : DELCOURT Michaël (1 pouvoir donné à Pierre LAURENT) - BREEMEERSCH Faustine

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 17 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter 3 points à l'ordre du jour : Convention MAPSO – Enquête Publique ALIZAY – Vente de terre. Le Conseil Municipal donne son accord.

2023-3 – COMPTE DE GESTION 2022 et COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion arrêté pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion présente les résultats suivants

Section	Résultat 2021	Part affectée à la section Inv 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVEST.	162 270,82		-239 953,27	-77 682,45
FONCT.	157 952,58	72 287,18	870 733,19	956 398,59

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif de la Commune et décide d'affecter le résultat comme suit, après la prise en compte des restes à réaliser :

Section	Résultat de clôture 2022	reste à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Excédent de financement
INVEST.	-77 682,45	154 630,00	104 337	182 019,45
		50 293,00		
FONCT.	956 398,59			956 398,59
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)				774 379,14 €
Total affecté au c/1068 :				182 019,45 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022				
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement				-

2023-4 - TAUX D'IMPOSITION 2023

La commission du budget propose d'augmenter les taux d'imposition de 1% pour l'année 2023, ce qui porte les taux à :

- Foncier non bâti : 42.42% au lieu 42%
- Foncier bâti : 50.36% au lieu de 49.86%
- Taxe d'habitation : 11.48% au lieu de 11.37%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'application de ces nouveaux taux. De plus, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, que la taxe d'habitation soit appliquée sur les logements vacants.

2023-5— PARTICIPATIONS 2023 AU SYNDICAT RECREA 4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la participation intercommunale 2023 pour la crèche RECREA4 s'élève à 52 131 € répartie de la façon suivante :

- Fonctionnement : 44 038 € et Investissement : 8 093 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fiscaliser 35 000 € et d'inscrire 17 131 € au budget

2023-6 – SUBVENTION 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute association doit souscrire un contrat d'engagement républicain dès lors qu'elle sollicite une subvention publique.

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

- Association sportive des Authieux : 577.50 €
- CAUE : 150.00 €
- Comité des Fêtes : 3 400.00 €
- AACCA (Noël) : 1 500.00 €
- Coopérative scolaire maternelle : 550.00 €
- Coopérative scolaire primaire : 662.00 €
- FNACA : 80.00€
- Prévention routière : 80.00 €
- Chemins et Sentiers : 315.00 €
- TCA : 2 832.50€
- A.A.C.C.A : 3 660.00 €
- Temps libre : 1 610.00 €
- Projet cirque école Maternelle et Elém. : 3 008.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les montants proposés à l'exception de Monsieur PINABEL, Président du Comité des Fêtes, Monsieur OLIVIERI, Président de l'AACCA qui n'émettent pas d'avis concernant leur association respective.

Ces subventions sont inscrites au budget primitif 2023, compte 65748 et seront versées après signature du contrat d'engagement républicain.

2023-7 – BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le budget primitif 2023, établi avec la collaboration de la commission du Budget et de la DRFIP.

Chaque chapitre est repris en détail. Des réponses sont données à toutes les demandes d'éclaircissement.

Conformément à l'article L.5217-10.06 du CGCT, le conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- dépenses de fonctionnement : 1 609 977.14€
- dépenses d'investissement : 844 947.88 €
- Total : 2 454 925.02 €

- recettes de fonctionnement : 1 609 977.14€
- recettes d'investissement : 1 331 545.59€
- Total : 2 941 522.73 €

2023-8 - AFFECTATION DES RESULTATS ET COMPTE ADMINISTRATIF ET DE L'EXERCICE 2022 – LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion arrêté pour l'exercice 2022 par la DRFIP, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion présente les résultats suivants :

Section	Résultat 2021	Part affectée à l'Investissement	Résultat Ex 2022	Excédent Financement
Inv.	-1033.78		1633.78	0
Fonct.	2034.48		2034.48	0

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le compte administratif 2022 du Lotissement. Conformément à la délibération 2022-69 du 15 décembre 2022 le budget du lotissement est clôturé depuis le 1^{er} février 2023.

2023-9 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'INSTALLATION DE LEDS

Dans le but de réaliser des économies d'énergie Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département pour l'installation de leds en remplacement des tubes fluo à la Mairie, l'atelier technique et à la salle de musculation

- Montant du devis pour la Mairie et l'atelier technique : 2 965.05€ HT
- Montant du devis pour la salle de musculation : 9 023.00€ HT

Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2023. Ces opérations seront financées par les aides financières et l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer cette demande de subvention auprès du Département 76.

2023-10– DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE REMPLACEMENT DES BAIES VITREES DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département pour le remplacement des baies vitrées de la salle Polyvalente Roger Debarre

- Montant du devis de la Miroiterie FRANCONVILLE : 21 235.26€ HT

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2023. Cette opération sera financée par les aides financières et l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer cette demande de subvention auprès du Département 76.

2023-11 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAA ET DU FACIL POUR L'INSTALLATION DE LEDS

Dans le but de réaliser des économies d'énergie, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie au titre du FAA et du FACIL pour l'installation de leds en remplacement des tubes fluo à la Mairie, l'atelier technique et à la salle de musculation

Montant des devis de l'entreprise AJ-ELEC :

- Montant du devis pour la Mairie et l'atelier technique : 2 965.05€ HT
- Montant du devis pour la salle de musculation : 9 023.00€ HT

Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2023. Ces opérations seront financées par les aides financières et l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer ces demandes de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie.

2023-12 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAA ET DU FACIL POUR LA FUTURE MAM

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du FAA et du FACIL pour la réfection de l'installation électrique et pour l'installation d'une pompe à chaleur à la future MAM

Montant des devis de l'entreprise AJ-ELEC :

- Installation électrique : 8 259.00 € HT

- Pompe à chaleur : 11 519.73 € HT

Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2023. Ces opérations seront financées par les aides financières et l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer ces demandes de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie.

2023-13 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAA ET DU FACIL POUR LE REMPLACEMENT DES BAIES VITREES DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du FAA et au titre du FACIL pour le remplacement des baies vitrées de la salle Polyvalente Roger Debarre

- Montant du devis de la Miroiterie FRANCONVILLE : 21 235.26€ HT

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2023. Cette opération sera financée par les aides financières et l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer ces demandes de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie.

2023-14 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAA ET DU FACIL POUR LE RAVALEMENT DES FACADES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du FAA et au titre du FACIL pour le ravalement des façades des écoles maternelles et élémentaires

- Montant du devis AEI : 19 956.92€ HT

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2023. Cette opération sera financée par les aides financières et l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer ces demandes de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie.

2023-15 - SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux demandes de subvention a été déposée pour des sorties scolaires.

- Séjour en Espagne du 22 au 28 janvier 2023 organisé par le lycée Galilée pour Manola MOREAU. Le coût du voyage à la charge de la famille était de 388 €.
- séjour en Angleterre du 5 au 10 mars 2023 organisé par le Collège Hector Malot pour Lilou ZAZZALI. Le coût du voyage à la charge de la famille était de 366 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser 32€ aux familles concernées. Ces sommes seront prélevées sur le compte 65748

2023-16 - REMBOURSEMENT COTISATION NOUVEL HABITANT

La MAPSO a reçu l'inscription de Monsieur DESPERROIS, nouvel habitant.

En application du règlement des subventions, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de rembourser la somme de 80 € à cet adhérent

Cette somme sera prélevée sur le compte 65748.

2023-17 - TARIF GRAVURE DES BARRETTES D'INSCRIPTION AU JARDIN DU SOUVENIR

Afin d'uniformiser la gravure des plaques de la colonne du jardin du souvenir, Monsieur le Maire propose que la mairie se charge de faire graver les barrettes. La gravure sera facturée à la famille. Par conséquent il convient de modifier l'article 14 du règlement du columbarium et du jardin du souvenir

2023-18 - BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Métropole Rouen Normandie, dans le cadre de son plan de déploiement des Infrastructures de recharges 2021-2026 pour véhicules électriques, a proposé d'installer une borne sur le domaine public au niveau du parking de la salle Roger Debarre.

Cette borne sera accessible aux usagers 24h x 24 et sera payante. Elle sera implantée sur le parking de la salle Roger Debarre. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable pour l'installation d'une borne électrique sur notre commune. Toutefois, il est émis des réserves sur le choix de l'emplacement retenu. Monsieur le Maire précise que l'emplacement a été choisi du fait de la facilité pour le branchement du futur compteur ENEDIS. Si une 2^e borne devait être installée, elle serait mise, en accord avec la Métropole, sur le parking du Parc du Château. Cette proposition sera transmise à la Métropole pour que la faisabilité soit étudiée.

2023-19 - ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE DA ALIZAY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société DA ALIZAY pour l'exploitation d'installations de production de Papier pour Ondulé à partir de papiers/cartons récupérés et de transformation de PPO produit en plaques de carton s'est terminée le 22 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, n'émet aucune remarque concernant cette enquête publique.

2023-20 - VENTE DE TERRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune détient de nombreux m3 de terre issu des travaux d'aménagement du lotissement du Couvent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de vendre la terre, en priorité aux Authipontains, au tarif de 15€ le m3.

Un tarif dégressif sera appliqué selon le cubage demandé.

2023-21– RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA MAPSO ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention avec la MAPSO.

Après concertation avec la Présidente, il est proposé de signer cette convention tous les 2 ans.

De plus, la MAPSO accorde 20 parrainages soit 5 par élu désigné, à savoir à Marc DUFLOS – Richard PINABEL – Sylvie LEBER et Anthony MARTINO.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire a signé le renouvellement de cette convention pour 2 ans.

Questions diverses

Le prochain conseil Municipal aura lieu mardi 20 juin 2023.

La séance est close à 22 h 50

Le Maire,
Marc DUFLOS